

N°25-DZ

**Arrêté fixant la liste des correcteurs des épreuves d'admission de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe - Session 2025**

Madame la Présidente du Centre de Gestion de la Haute-Garonne (CDG31),

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2007-113 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 10 et 24 du décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le CDG31,

Vu l'arrêté n°24-KW du 7 septembre 2024 portant ouverture de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe - Session 2025,

Vu l'arrêté n°25-AG du 6 février 2025 fixant la composition du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe - Session 2025,

Vu l'arrêté n°25-DP du 16 mai 2025 fixant la liste des candidats admissibles à l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe - Session 2025,

Vu l'arrêté n°25-DQ du 16 mai 2025 fixant les dates et le lieu des épreuves d'admission de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe - Session 2025,

**Arrête****Article 1 : Liste des correcteurs des épreuves orales obligatoires d'entretien**

La liste des correcteurs pour les épreuves orales obligatoires d'entretien est fixée comme suit :

- Monsieur Emmanuel AUGER, Directeur de Cabinet au sein d'une communauté d'agglomération,
- Madame Emmanuelle BENASSI, Chef de service Ingénierie de projet et inclusion numérique au sein d'une communauté d'agglomération,
- Madame Anne-Claire CAMAIN, Vice-Présidente du CDG31, Maire-adjoint de Goyrans ;
- Madame Zohra CHANTTE, Référente des ressources humaines dans une médiathèque départementale ;
- Monsieur Paul CANEVESE, Directeur Général des Services d'une commune,
- Monsieur Bruno COMBES, Coordinateur cellule d'appui inventaire au sein d'un département,
- Monsieur Nicolas DAVELU, Responsable du service affaires juridiques et commande publique du CDG31 ;

- Monsieur Laurent DJEZZAR, Directeur Général des Services du CDG31,
- Madame Laure DOBIGNY, Directrice adjointe du CDG31,
- Madame Caroline DULUC, Responsable de service dans une médiathèque départementale,
- Monsieur Laurent DUMONT, Responsable du Pôle Concours et examens du CDG31,
- Madame Carole FABRE, Cheffe de Service RH au sein d'une commune,
- Monsieur Olivier GUERRA, Vice-Président du CDG31, Maire de Gardouch,
- Madame Pierrette JARNOLE, Maire de Saint-Pierre,
- Monsieur Bernard MAGNE, Adjoint au Maire de Monferran Saves,
- Monsieur Patrick LEFEBVRE, Vice-Président du CDG31, Maire de Saint-Julien sur Garonne,
- Madame Hélène OLLIER, Directrice adjointe du CDG31,
- Monsieur Denis PAYET, Directeur adjoint du CDG31,
- Madame Florence PENA, Juriste au sein d'un département,
- Madame Claire PERROTON, Directrice Générale des Services d'une communauté de communes,
- Madame Audrey POUJADE, Conseillère municipale de Gratentour,
- Monsieur Manuel RECIO, Responsable du pôle accompagnement statutaire et expertise juridique du CDG31,
- Monsieur Gilbert ROUGE, Directeur des ressources humaines du CDG31,
- Monsieur Adam SOUSSI, Directeur Général des Services d'une commune,
- Madame Sophie TRILLES, Vice-Présidente du CDG31, Maire-adjoint de Menville,
- Madame Chloé VAZZOLER, Responsable du Pôle Conseil, Emploi et Mobilité au CDG31.

#### **Article 2 : Exécution de l'arrêté**

Le Directeur Général des Services du CDG31 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

#### **Article 3 : Voies de recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 07 (Tel. : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40 - [greffe.ta-toulouse@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulouse@juradm.fr) ), soit par courrier postal, soit par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

#### **Article 4 : Publicité**

Le présent arrêté est transmis à la Préfecture de la Haute-Garonne au titre du contrôle de la légalité.  
Il est en outre publié sur le site internet du CDG31

La Présidente,



Sabine GEIL-GOMEZ